

ZOOM SUR LES CENTRES SOCIAUX DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

**ENQUÊTE
2014**

DONNÉES 2012

51

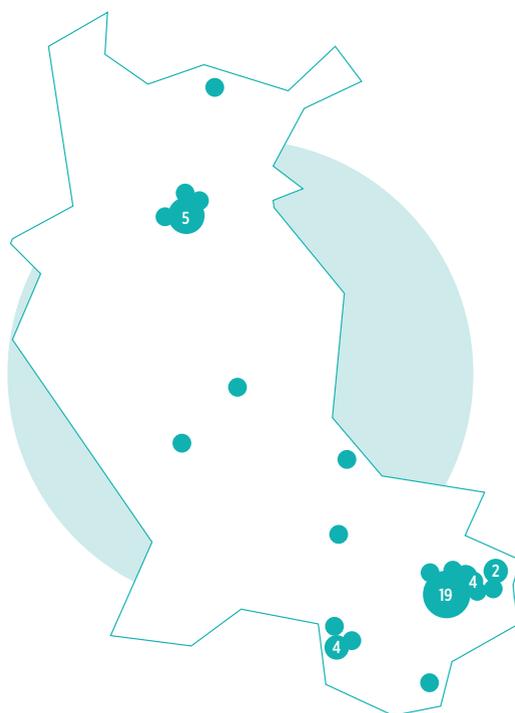
CENTRES SOCIAUX
AGRÉÉS CAF EN 2012

40

ADHÉRENTS À LA
FÉDÉRATION DES
CENTRES SOCIAUX

7

ADHÉRENTS À
D'AUTRES
FÉDÉRATIONS



**MODES DE
GESTION**

47

ASSOCIATIFS

2

GESTION MUNICIPALE/
INTERCOMMUNALE

2

CAF



1920
SALARIÉS
470ETP



2200
BÉNÉVOLES
D'ACTIVITÉ



750
HABITANTS
ASSOCIÉS À L'INSTANCE
DE PILOTAGE



28,650M€
DE BUDGET
CUMULÉ
573.000 €
EN MOYENNE/
PAR CENTRE

35% DES CENTRES SOCIAUX SONT ENGAGÉS DANS DES ACTIONS LIÉES AUX QUESTIONS D'EXCLUSION ET DE PAUPÉRISATION.

La situation économique et sociale du 42 génère une forte augmentation des situations de précarité.

Par leur présence au cœur des quartiers, les Centres sociaux sont de plus en plus souvent sollicités par des personnes en difficulté : accueil, écoute, mise en place d'actions :

- lutte contre exclusion,
- santé, bien être, alimentation,
- maintien du lien social/reconstruction

98% DES CENTRES SOCIAUX DEVELOPPENT UN PROJET «FAMILLES» VALIDÉ PAR LA CAF.

Dans une grande majorité la mise en œuvre de ces projets s'appuie sur les sorties familiales et les départs en vacances.

Ces actions sont accompagnées par la plupart des professionnels qualifiés. Les manifestations festives (fêtes de quartier,...) sont aussi des occasions de rencontres intergénérationnelles et de développement local :

- Fête de quartier (*Moulin à vent...*),
- Fiesta des rues (*Maison quartier du Babet*),
- etc.

71% DES CENTRES SOCIAUX ACCOMPAGNENT DES ACTIONS COLLECTIVES PORTÉES PAR DES HABITANTS.

Ce pourcentage important témoigne de l'orientation prise par les structures pour renforcer le pouvoir d'agir des habitants

62% des structures construisent des actions « hors des murs » à partir d'un travail d'écoute de situations problématiques vécues par les habitants.

100% DES CENTRES SOCIAUX SIGNENT UNE CONVENTION PARTENARIALE PLURIANNUELLE..

Cette convention d'objectifs partagés assure aux structures le soutien financier des partenaires sur toute la durée de l'agrément (4 ans maxi). Les partenaires signataires avec le Centre social sont la Caf, le Conseil général, les communes et intercommunalités concernées.

19,5% DES CENTRES SOCIAUX SONT PORTEURS ET PARTENAIRES DE PROJETS LIÉS AUX SITUATIONS DE HANDICAP

On constate l'émergence d'expérimentations concernant l'accueil, les loisirs enfants.

PARTENARIATS



260
ASSOCIATIONS
SONT ACCUEILLIES



70
DÉBATS
ÉLUS/HABITANTS

BÉNÉVOLAT



55
BÉNÉVOLES D'ACTIVITÉ
ONT ÉTÉ FORMÉS



113
ADMINISTRATEURS
ONT ÉTÉ FORMÉS



83 334h **29 784h**
DE BÉNÉVOLAT
D'ACTIVITÉS HEURES DE PILOTAGE
DU PROJET

FINANCEURS

